

RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00043

Numéro SIREN : 393 948 690

Nom ou dénomination : S.F.N. - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2018 sous le numéro de dépôt 11108

EXTRAIT

S.F.N. - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ

Société par Actions Simplifiée
au capital de 6.400 €uros

Siège social : 5 et 17 rue de Corbusson
ZA le Châtellier II
53940 SAINT BERTHEVIN

393 948 690 R.C.S. LAVAL

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le trente mai à douze heures quarante-cinq,

Les Associés de la Société par Actions Simplifiée **S.F.N. - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ**, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la Présidente, par lettre recommandée, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et du rapport de gestion de la Présidente ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et quitus à la Présidente et aux Directeurs Généraux ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Constatation de la modification du commissaire aux comptes titulaire ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La présidence est assurée par Madame Rozenn GAUTRAIS, Présidente de la société.

M. *Ariane Jérôme* est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, émargée par les associés et certifiée exacte par la Présidente et le secrétaire, fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent 1100 actions sur les 400 actions composant le capital social, soit plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

La Présidence constate donc que le quorum requis pour la validité de la présente assemblée, est atteint.

La Présidence déclare en outre que la société **AUDIT GRAND OUEST**, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée à l'Assemblée Générale par lettre recommandée avec avis de réception en date du 02 mai 2018, est absente et excusée.

Puis, la Présidence dépose sur le bureau à la disposition des membres de l'Assemblée :

1. Une copie des statuts ;
2. Un exemplaire de la convocation avec les récépissés des envois recommandés ;
3. La feuille de présence ;
4. L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes ;
5. Le rapport de la Présidente sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ;
6. Les rapports du commissaire aux comptes ;
7. Le texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée.

La Présidence fait observer que les associés ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par les statuts.

Puis, la Présidence ouvre la séance en donnant lecture du rapport de gestion.

Il est ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture achevée, la parole est offerte aux associés.

Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

[...]

TROISIEME RESOLUTION

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

- après avoir pris connaissance de la restructuration intervenue entre les sociétés AUDIT GRAND OUEST et ADITIS AUDIT CAC, aux termes de laquelle il résulte la fusion absorption de la société AUDIT GRAND OUEST par la société ADITIS AUDIT CAC,
- prend acte que la société ADITIS AUDIT CAC, dont le siège social est fixé à RENNES CEDEX (35011) - Immeuble Le Dolmen – 106 A, rue Eugène Pottier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 443 344 650 RCS RENNES, a absorbé la société AUDIT GRAND OUEST, qui a été radiée le 22 Juin 2017, et qu'elle poursuit l'exercice du mandat de cette dernière jusqu'à son terme, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de ces délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le Secrétaire.

La Présidente,

Le Secrétaire,



Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartre)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - www.infogreffre.fr
audience@greffre-tc-laval.fr / rcs@greffre-tc-laval.fr

RECEPISSE DE DEPOT

MAITRE GERVAIS OUTIN
RUE DES MARTINIERES
53960 BONCHAMP LES LAVAL

V/REF : GO/GD
N/REF : 94 B 43 / 2018-A-11108

Le greffier du tribunal de commerce de Laval certifie qu'il a reçu le 24/08/2018, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 30/05/2018

- Changement de commissaire aux comptes titulaire

Extrait de décision(s) du président en date du 30/05/2018

- Démission de directeur général

Concernant la société

S.F.N. - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ
Société par actions simplifiée
5 et 17 rue de Corbusson
ZA le Châtellier II
53940 Saint-Berthevin

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-11108 le 24/08/2018

R.C.S. LAVAL 393 948 690 (94 B 43)

Fait à LAVAL le 24/08/2018,

Le Greffier



EXTRAIT

"S.F.N. – SOCIETE DE FRANCHISE NOZ"

Société par Actions Simplifiée
au capital de 6.400 €uros

Siège social : 5 et 17 rue de Corbusson – ZA le Châtellier II
53940 SAINT BERTHEVIN

393 948 690 R.C.S. LAVAL

PROCES-VERBAL

DE LA DECISION DE LA PRESIDENTE

DU 30 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le trente mai à onze heures trente,

ORDRE DU JOUR

- **DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL ;**
- **NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL ;**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

PREMIERE DECISION

Madame Rozenn GAUTRAIS, Présidente de la société, prend acte de la démission adressée en date du 30 Avril 2018 par Monsieur BOUTIN Pascal, de ses fonctions de directeur général, ce avec effet au 1^{er} Mai 2018.

DEUXIEME DECISION

Madame Rozenn GAUTRAIS, Présidente de la société, nomme, en qualité de nouveau directeur général de la société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur GAUDEMÉR Teddy,**
né le 25 Mai 1978 au MANS (72)
demeurant à SAINT MOLF (44350) 7 Kermoisan

ce, à compter du 1^{er} Juillet 2018,

sous réserve de son acceptation.

Conformément à l'article 19 des statuts, Monsieur GAUDEMER Teddy, sera investi, sauf disposition contraire inopposable aux tiers, des mêmes pouvoirs que la Présidente, à savoir :

- il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social ;
- il sera autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

[...]

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de cette décision, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Le présent procès-verbal a été signé par la Présidente.

Mme Rozenn GAUTRAIS,

